



VU
Pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de BOLLÈNE
en date du 27/05/2026

Le Maire,

Anthony ZILIO



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

La Ville de Bollène déploie son activité en 2026 au sein de 02 budgets :

1. Le budget principal qui représente un volume financier de 37 594 754.23€
2. Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées qui représente un volume financier de 3 344 157.97 €

Reçu en Préfecture le : 27/05/2026
Affiché le :
Notifié le :
Exécutoire le :

1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : 37 594 754.23 €

En €	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	22 274 091.77	24 546 060.08
Mouvements d'ordre	4 181 262.10	23 600.00
REPORT RESULTAT 2025		1 885 693.79
TOTAL FONCTIONNEMENT	26 455 353.87	26 455 353.87
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	7 275 312.00	3 881 873.19
Mouvements d'ordre	23 750.00	4 181 412.10
Restes à réaliser	1 093 721.34	3 076 115.07
REPORT RESULTAT 2025	2 746 617.02	
TOTAL INVESTISSEMENT	11 139 400.36	11 139 400.36
TOTAL DU BUDGET	37 594 754.23	37 594 754.23

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes par section de fonctionnement et d'investissement.

Les priorités qui ont prévalu à la construction du budget principal 2026 restent axées sur l'amélioration des services publics de proximité, la poursuite du programme de rénovation et de mise en sécurité des équipements et du patrimoine communal.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

La Ville de Bollène déploie son activité en 2026 au sein de 02 budgets :

1. Le budget principal qui représente un volume financier de 37 594 754.23€
2. Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées qui représente un volume financier de 3 344 157.97 €

1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : 37 594 754.23 €

En €	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	22 274 091.77	24 546 060.08
Mouvements d'ordre	4 181 262.10	23 600.00
REPORT RESULTAT 2025		1 885 693.79
TOTAL FONCTIONNEMENT	26 455 353.87	26 455 353.87
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	7 275 312.00	3 881 873.19
Mouvements d'ordre	23 750.00	4 181 412.10
Restes à réaliser	1 093 721.34	3 076 115.07
REPORT RESULTAT 2025	2 746 617.02	
TOTAL INVESTISSEMENT	11 139 400.36	11 139 400.36
TOTAL DU BUDGET	37 594 754.23	37 594 754.23

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes par section de fonctionnement et d'investissement.

Les priorités qui ont prévalu à la construction du budget principal 2026 restent axées sur l'amélioration des services publics de proximité, la poursuite du programme de rénovation et de mise en sécurité des équipements et du patrimoine communal.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

1.1.1. Les dépenses réelles : 22 274 091.77 €

Les dépenses se répartissent comme suit :

- **Les charges dites à caractère général dont le montant prévisionnel est fixé à 5 494 033.77 €**

En 2026, les charges à caractère général seront mobilisées principalement par :

- ☞ L'intégration dans le budget principal des charges relatives à la gestion de la résidence DAUDET
- ☞ La politique culturelle et de loisirs pour tous qui continue à développer ses activités toute l'année notamment avec la programmation culturelle de la Cigalière, le développement des festivités estivales et la création de nouveaux rendez-vous culturels et sportifs prévus en 2026. Le développement des activités pour tous sera assuré par l'espace Générations Bollene qui fait évoluer son offre dans le cadre de la politique de la ville.
- ☞ Le maintien du niveau d'entretien et de réhabilitation du patrimoine communal (bâtiments et équipements communaux) qui nécessite toujours des moyens importants à hauteur de plus de 2 M€.
- ☞ Les travaux de mises en conformité suites aux diverses commissions de sécurité réalisées en début d'année ont été intégrés pour plus de 130 000€, les rapports et audits étant en cours lors de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire ils ont été rajoutés au budget primitif.
- ☞ L'accroissement des travaux de mise en sécurité sur les bâtiments communaux dans le cadre de la création du service sécurité,
- ☞ La poursuite du développement de l'offre éducative et de loisirs pour les enfants et les jeunes au travers des structures municipales ou intercommunales auxquelles la ville de Bollene contribue,
- ☞ Le maintien du niveau de soutien financier auprès du secteur associatif dont le budget a augmenté de plus de 20% depuis 2021.

- **Les charges de personnel pour un montant global de 13 980 000 €**

Plusieurs éléments viennent impacter le chapitre 012 :

- L'intégration des agents de la résidence DAUDET dans le budget principal
- Les reversements, dus par la commune à la communauté de communes dans le cadre des services communs portés par cette dernière, qui interviennent désormais sur ce chapitre (et non plus uniquement au chapitre 011 comme les années précédentes). Il s'agit des services relatifs à l'enseignement artistique, lecture publique, communication, accueil jeunes, commande publique, entretien des locaux et service informatique.

- Le portage par la commune de services mutualisés avec la Communauté de communes ou directement avec les communes voisines et qui font l'objet de recettes (notamment les services techniques, le RPE , la direction générale)
- La politique d'avancements d'échelon, de grade et promotion interne dynamique portée par la municipalité
- Les recrutements nécessaires à la mise en œuvre du projet communal :
 - o Recrutement de 03 agents au service de police municipale,
 - o Renforcement du bureau d'étude et du service voirie ,
 - o Recrutement d'un adulte relais et d'une coordonnateur socio culturel à l'Espace Génération Bollène
 - o Recrutement d'un chargé de mission en charge de piloter les CSL/ CLSM et CLSPD
 - o Recrutement d'une ATSEM supplémentaire suite à une ouverture de classe
 - o Renfort des postes de direction des ALP et de la coordination des temps extras et péri scolaires.
- **Les charges de charges de gestion courante dont le montant est déterminé à hauteur de 2 244 558€.**

Ce poste contient les participations financières de la Ville au fonctionnement des structures externes.

La subvention d'équilibre au CCAS s'élèvera à 600K€.

Les subventions (exceptionnelles ou de fonctionnement) au secteur associatif du territoire sont prévues sur les mêmes volumes que 2025 soit près de 259K€.

La participation de la ville aux actions du contrat de ville sera conduite dans les mêmes montants que 2025 à savoir 50 000€ de financements pour les actions portées par des structures et associations extérieures tout en augmentant le budget propre des animations portées en direct par la ville au titre du contrat de ville pour un montant de 24K€ (actions portées par l'EVS et l'EMS)

Ce chapitre comprend également les contributions obligatoires qui ne devraient pas connaître de bouleversement en 2026 et ont été prévues au même volume global.

Les principales contributions obligatoires sont les suivantes :

SDIS pour 676 988€, l'Ecole privée Ste marie pour 205 000€ et le SIAERHNV pour 50 095€.

Ce chapitre recouvre également le versement des indemnités (incluant les cotisations) des élus ainsi que les crédits destinés à la formation des élus.

Enfin ce chapitre recouvre également les montants destinés à couvrir les droits d'informatiques en nuages nécessaires au fonctionnement des services publics (licences) dont le montant prévisionnel s'élève à 85 000€ en 2026

- **Les atténuations de produits pour 211 500€ qui correspond à la prévision de contribution de la commune au FNGIR : Pour rappel Le Fonds**

national de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque collectivité à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme fiscale de suppression de la Taxe professionnelle. La ville de Bollène a rejoint le rang des contributeurs depuis 2023.

- **Les charges financières composées des intérêts de la dette pour 325 000€**
- **Les charges spécifiques pour 14 000€** : Pour mémoire, depuis l'instauration de la nomenclature M57, le chapitre 67 ne prend en compte que les dépenses dites spécifiques soit principalement les écritures liées aux opérations de cession, les régularisations de titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les charges relatives aux dotations et provisions** : En 2026, une somme de 5000€ a été prévue afin de pouvoir ajuster, si cela s'avère nécessaire, les provisions pour dépréciation de compte de tiers (montant communiqué en fin d'année par le service de gestion comptable selon les recouvrements intervenus durant l'année). A noter le risque contentieux estimé à 35 000€ lors de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire s'est éteint depuis et n'est donc pas reporté sur le budget primitif.

1.1.2. Les recettes réelles : 24 546 060.08 €

Les recettes réelles prévisionnelles pour l'année 2026 sont en évolution , elles sont constituées par :

- **Les atténuations de charges estimées à 131 000€** : Ce poste concerne principalement les recettes en lien avec les remboursements de charge de personnel (IJSS, contrats aidés...)
- **Les recettes issues de la fiscalité pour 18 038 896.58€ dont :**
 - 10 316 890 € de reversement de la CCRLP via l'Attribution de Compensation
 - 556 804 € au titre de la dotation de solidarité communautaire
 - 65 200 € pour le reversement de 30% du DILICO prélevé en 2025,
 - 7 100 002 € de fiscalité locale

A nouveau en 2026 aucune augmentation des taux de fiscalité n'est proposée.

- **Les produits des services estimés à 2 402 881.50€.**

Il s'agit de redevances issues aux droits d'occupation du domaine public et de la participation des administrés aux services tarifés de la ville, de stationnement, des concessions funéraires mais aussi les produits issus des services à la population comme la culture, les sports, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

En 2026 sont intégrées les recettes liées à l'occupation de la résidence DAUDET estimées à 120 000€.

Les refacturations au titre des services communs et conventions de gestion sont inscrites pour des montants prévisionnels de 1 400 000€ selon les services communs actuels , elles seront réajustées en fonction de l'évolution de ces services en cours d'année.

- **Les dotations et participations pour 3 248 282€ composées de :**

- 1 923 782€ de compensations de l'Etat
- 280 000€ de dotation de solidarité urbaine
- 22 000€ de fonds de compensation de la TVA sur dépenses de fonctionnement
- 1 022 500€ de subventions et participations des partenaires (CAF, Région, Département, MSA)

- **Les autres produits de gestion qui s'élèveront à 635 000€ qui correspondent :**

- aux locations pour un montant évalué à **114 000€**
- aux facturations pour dépôts sauvages et frais d'ivresse sur la voie publique pour **10 000€**
- à la participation attendue au titre des panneaux photovoltaïques prévus sur le parking de la cigalière dans le cadre du contrat passé avec SOLARHONA pour un montant de **500 000€**. Cette écriture avait été anticipée en recettes d'investissement lors du débat d'orientation budgétaire mais après concertation de la DGFIP elle interviendra en section de fonctionnement.

- **Les produits financiers** (dividendes CNR) produits spécifiques et reprises sur dépréciations pour un montant global de 70 000€.

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels

1.2.1. Les dépenses réelles : 7 275 312.00 € (hors RAR 2025 : 1 093 721,34€)

- *Les dépenses relatives aux travaux dont les crédits sont ouverts pour 6 159 315.45 € et dont les principaux travaux sont :*

URBANISME - ETUDES D'AMENAGEMENTS	230 000,00
MODIFICATION PLU - ETUDES	200 000,00
OPAH RU	30 000,00
SPORT - LOISIRS - VIE ASSOCIATIVE - BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	1 128 112,00
REFECTION CLOTURE AIRE DE JEUX LA CROISIERE	8 000,00
FOYER SAINT BLAISE CUISINE ELECTRICITE PLOMBERIE	9 000,00
FOYER OUSTAU DE L AMISTA CLIMATISATION SALLES	80 000,00
FOYER MAISON DES GENERATION RENOVATION PORTE D ENTREE	3 800,00
STADE BACCONIER REMPLACEMENT ECLAIRAGE	10 000,00
GYMNASE CURIE	12 000,00
AMENAGEMENTS MOTO BALL	132 312,00
GRILLAGE STADE ABDOU SENE	3 000,00
OUTILS EN MAIN ECOLE ST FERREOL	30 000,00
CHARPENTE STADE ANQUETIL	320 000,00
DIVERS EQUIPEMENTS BACCONIER ET PISTE BMX	11 000,00
EQUIPEMENTS PISTE ATHLETISME ANQUETIL	8 000,00
STRUCTURES DE LOISIRS ET SPORTS	150 000,00
EXTENSION GYMNASSE ASTAUD	300 000,00
PARC DE LOISIRS LA PLANCHETTE	50 000,00
MATERIEL ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	1 000,00
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE	99 100,00
REHABILITATION SAINT FERREOL	30 000,00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS SEJOURS EN GESTION LIBRE	6 500,00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS ACCUEILS DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRES	5 000,00
MATERIEL SPORTIF SCOLAIRE	2 600,00
MATERIEL ET EQUIPEMENTS ACCUEILS DE LOISIRS PERI SCOLAIRES	25 000,00
AMENAGEMENTS CRECHE ET RELAIS PETITE ENFANCE	30 000,00

POLICE MUNICIPALE	176 000,00
BANDE PASSANTE VIDEO	20 000,00
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	56 000,00
DEPLOIEMENT VIDEOSURVEILLANCE	100 000,00
EQUIPEMENTS ET SERVICES COMMUNAUX	465 000,00
AMENAGEMENTS LOCAL COMMERCIAL RUE MARIANNE BASCH	40 000,00
EQUIPEMENTS CHAUFFAGE	110 000,00
HOTEL DE VILLE	50 000,00
WC AUTONETTOYANT CENTRE VILLE	50 000,00
HOTEL DE VILLE MISE AUX NORMES TABLEAUX ELECTRIQUES	25 000,00
INFORMATIQUE	31 000,00
TELEPHONIE	5 000,00
MOBILIER	15 000,00
BARRIERES ANTI VEHICULE	11 500,00
SONORISATION VILLE	30 000,00
ENSEMBLE TABLES ET BANCS TENTES	10 500,00
COLOMBARIUM	15 000,00
PONT GARAGE MUNICIPAL	12 000,00
VEHICULES	60 000,00
PATRIMOINE	144 200,00
BARRY	20 000,00
VALABREGUES	80 000,00
EGLISE ST MARTIN TOITURE SUD	38 000,00
EGLISE SAINT MARTIN TABERNACLE	1 200,00
EGLISE ST PIERRE PORTE	5 000,00
PROPRETE URBAINE- ESPACES VERTS	155 000,00
ARBRES	5 000,00
TONDEUSE POUR STADES	95 000,00
TRAVAUX CANAL DE PIERRELATTE	55 000,00

VOIRIES HYDRAULIQUE - RESEAUX ECLAIRAGE ET EAUX PLUVIALES	2 243 500,00
GIRATOIRE LA CROISIERE	531 000,00
PARKING CENTRE VILLE	110 000, 00
NOTRE DAME DES GRACES PHASE 03	90 000,00
REPUBLIQUE / BERGES DU LEZ	30 000,00
SECURISATIONS DES PASSAGES PIETONS	44 000,00
VOIRIE QT ZA ST PIERRE	20 000,00
REFECTION TOTALE DE L'ESPACE ARAGON	315 000,00
AVENUE SALVADOR ALLENDE / TRANCHE 2/4	650 000,00
PURGE RACINE CHEMIN DE LOU ROUMIEU	6 500,00
REFECTION MUR DE SOUTÈNEMENT RUE A DE PONS	72 000,00
TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS	100 000,00
SIGNALISATIONS	60 000,00
POMPE RELEVAGE CROISIRE TUNNEL	23 000,00
POTEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTES	30 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA LEVADE	42 000,00
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE QT PEREYRAS	120 000,00

• **Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 1 601 000.00 €**

Ces dépenses nouvelles de l'exercice seront complétées des réalisations engagées en 2025 non soldées au 31 décembre pour un montant de 1 097 721 € relatives aux travaux et projets suivants :

- Les travaux de voiries pour un montant de plus de 412 000€ dont l'espace Aragon et les travaux d'aménagement du PAV de la croisière .
- Les travaux sur le canal de Pierrelatte pour près de 30 000€
- Les acquisitions immobilières en cours pour 145 000€
- Les financements dans le cadre de l'OPAH et de la révision du PLU pour 101 000€
- Une partie des travaux et acquisitions d'équipements dans les bâtiments communaux et les équipements sportifs et associatifs pour plus de 356 000€ dont l'atelier du motoball, le city stade des lauriers , des travaux à l'ancienne école de St Ferréol , la climatisation de la maison de quartier de Bollene Ecluse , la reprise de l'éclairage de Pénègue
- Les équipements de sécurité (vidéo-surveillance , extincteurs, et défibrillateurs) pour près de 50 000.00€

Ces dépenses seront également complétées du report de résultat négatif 2025 à hauteur de 2 746 617.02€

1.2.2. Les recettes réelles : 3 881 873.19 € (hors RAR 2025 : 3 076 115.07€)

Les recettes se répartissent comme suit :

- Les excédents de fonctionnement 2025 pour le besoin de financement de l'investissement de 2026, soit 764 223.29 € (compte 1068)
- Les dotations de fonds de compensation de la TVA, le reversement des taxes d'aménagement et participations pour voiries et réseaux pour 925 249.90€
- les produits des cessions pour 530 000€
- les subventions notifiées pour 681 000€ (département de Vaucluse, CAF et reversement du produits des amendes de police)

A ces recettes nouvelles s'ajoutent les restes à réaliser en recettes d'investissement de l'exercice 2025 à hauteur de 3 076 115.07€ ainsi que les opérations d'ordre qui s'élèvent à 4 181 412.10€

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2026.

2. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : 3 344 157.97 €

En €	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION		
Mouvements réels	373 779.96	1 079 200.00
Mouvements d'ordre	1 235 826.18	136 000,00
REPORT RESULTAT 2025		394 406.14
TOTAL EXPLOITATION	1 609 606.14	1 609 606.14
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	1 354 700.00	0.00
Mouvements d'ordre	136 000.00	1 235 826.18
Reste à réaliser	243 851.83	79 200.00
REPORT RESULTAT 2025		419 525.65
TOTAL INVESTISSEMENT	1 734 551.83	1 734 551.83
TOTAL DU BUDGET	3 344 157.97	3 344 157.97

Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées est équilibré en dépenses et en recettes par section, exploitation et investissement.

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû de la dette sur le budget annexe de l'assainissement est de 1 177 082.88 €.

2.1. SECTION D'EXPLOITATION – Détail des mouvements

Les dépenses d'exploitation : 1 609 606.14 €

Les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 373 779.96 € et sont composées à hauteur de :

- Charges à caractère général pour un montant de 163 079.96 €
- Charges de charges de personnel mutualisé avec la ville pour 102 000 €

Les recettes d'exploitation : 1 609 606.14€

Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 1 079 200 € et sont composée de :

- redevance d'assainissement pour 932 600 €
- subventions d'exploitation pour 146 600 €

- Autres charges de gestion courante pour 61 500 €
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 43 200 €
- Les charges spécifiques et dotations aux provisions pour 4 000 €

Les dépenses d'exploitation réelles sont complétées par les opérations d'ordre et de transferts entre sections pour un montant de 1 235 826.18 €.

Les recettes d'exploitation réelles sont complétées par les opérations d'ordre et le report du résultat de fonctionnement 2024 pour un montant de 530 406.14€.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements

Les dépenses d'investissement : 1 734 551.83€

Les dépenses d'équipement pour un montant de crédits ouverts de 1 216 200 €.

Le remboursement d'emprunts pour un montant de 138 500 €

Les opérations d'ordre d'amortissement de subventions d'équipements reçues et les Restes à réaliser viennent compléter les crédits ouverts de dépenses d'investissement pour un montant de 379 851.83 €.

Pour l'année 2026, ce budget annexe portera en plus des crédits afférents aux remboursements de la dette, des opérations d'ordre et des RAR, les investissements suivants :

- Schéma directeur d'assainissement pour 240 000 €
- Poste de relevage du Barry pour 300 000 €
- Opérations ponctuelles d'élimination des eaux claires parasites pour 60 000 €
- Travaux de mise en séparatif selon schéma directeur pour 360 000 €
- Travaux divers pour 240 000 €
- Renforcement électrique SACTAR : 16 200 €

Les recettes d'investissement : 1 734 551.83€

Les recettes d'investissement du budget annexe proviennent :

- d'excédents de fonctionnement reportés de 2025 pour un montant de 419 525.65 €
- du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant de 568 018.18€
- des opérations de dotations aux amortissements de 667 808.00 €
- et des restes à réaliser pour un montant de 79 200 €